

Rouyn-Noranda, le 15 août 2024

M. Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Commentaires concernant l'audience publique du BAPE en lien avec le projet Horne 5 - Dossier 3211-16-018

Monsieur Giroux,

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) désire d'abord remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la tenue d'une rencontre préparatoire le 13 août dernier, qui, en plus de permettre de répondre aux questions des requérants, en élargissant la participation au tout public intéressé, a permis d'éclairer les différentes personnes-ressources disponibles sur les prochaines étapes à venir. Cette rencontre a cependant fait ressortir certains éléments pour lesquels le CREAT aimerait formuler des demandes spécifiques supplémentaires auprès du BAPE afin de favoriser la démocratie participative dans le cadre des audiences publiques pour le projet Horne 5 - Dossier 3211-16-018.

Participation des communautés autochtones

Certaines demandes spécifiques ont été adressées au BAPE par la communauté Long Point First Nation lors de la rencontre du 13 août. Les échanges lors de cette rencontre soulèvent des interrogations quant aux outils de communications déployés par la commission pour rejoindre les communautés autochtones concernées dans le cadre de ces audiences publiques. Le CREAT suggère de tenir compte des besoins spécifiques exprimés par la communauté Long Point First Nation afin de faciliter leur participation aux audiences publiques, et ainsi considérer les demandes qui lui ont été adressées, soit:

- Tenir une séance sur place dans le cadre de la première partie des audiences, pour informer et répondre aux questions des membres de la communauté afin qu'ils puissent, par la suite, émettre un avis éclairé lors de la deuxième partie des audiences;
- Fournir une traduction simultanée lors des autres séances de la première partie des audiences ainsi qu'à la deuxième partie.

De plus, la commission devrait envisager de démarcher de façon proactive les trois autres communautés concernées par le projet afin de pallier aux problématiques de communication notées lors de la rencontre du 13 août. À cet égard, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador pourrait être un allié naturel dans vos démarches actuelles et futures.

Personnes-ressources

Plusieurs préoccupations entendues, notamment lors de la rencontre du 21 mai dernier, portent sur la sismicité, notamment en raison des impacts importants que l'activité sismique pourrait avoir sur les infrastructures. Un autre aspect qui est spécifique au dossier actuel est la proximité du projet de mine souterraine d'envergure d'un noyau urbain de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le CREAT demande donc à la commission de s'assurer d'avoir accès à au moins une personne-ressource, idéalement sur place, qui possèdent une expertise sur la sismicité liée aux activités minières souterraines, ainsi qu'un.e expert.e sur l'activité minière souterraine en contexte urbain.

En plus de ces deux expertises, le CREAT réitère sa demande formulée lors de la rencontre du 13 août à savoir que deux des personnes-ressources prévues à distances soient en présentiel lors de la tenue des séances pour la première partie des audiences publiques, soit la personne ressource de Glencore - Fonderie Horne (GFH) et celle du ministère de la Sécurité publique (MSP). Le CREAT a noté plusieurs inquiétudes et questionnements de différents acteurs et de la population en lien avec les sujets traités par ces personnes ressources. En plus d'assurer la fluidité des questions et réponses fournies, la présence d'une personne ressource de GFH permettra aux participants de mieux comprendre les nombreux liens entre le projet Horne 5 et la Fonderie Horne. En outre, la présence sur place d'une personne ressource du MSP permettra de rassurer la population sur les enjeux de sécurité qui découlent du projet.

Documentation

Le CREAT aimerait aussi connaître la procédure pour demander l'ajout de document au dossier si toutefois des documents supplémentaires pertinents étaient ciblés par l'équipe du CREAT dans la suite de son analyse du dossier. Un document que le CREAT aimerait voir ajouter au dossier est le Plan de communication de Falco Ressources en lien avec le projet Horne 5. En effet, dans sa directive en lien avec l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recommande qu'un plan de communication soit élaboré par l'initiateur. Est-ce que Falco Ressources a produit un plan de communication en lien avec cette recommandation? Si oui, est-ce possible que la commission demande à l'initiateur d'ajouter cet élément au dossier?

Dans un souci de démocratie participative, le BAPE devrait produire, ou exiger à l'initiateur de produire, un outil afin d'aider les participants à naviguer à travers les presque 20 000 pages de documentation qui se retrouvent au dossier. À plusieurs reprises, des études sur des sujets totalement différents se retrouvent regroupées dans un seul document de plusieurs centaines de pages, dont certains n'ont pas de table de matières.

Une gymnastique importante est nécessaire pour couvrir un sujet spécifique entre l'ÉIE, les questions des différents corps ministériels, les réponses de l'initiateur, les questions supplémentaires, les différents avis de recevabilité, les études ajoutées au dossier, les modifications apportées au projet par l'initiateur, etc.

Le CREAT se questionne quant à la capacité des analystes, des commissaires ainsi que des personnes-ressources consultées à pouvoir analyser de façon approfondie les nombreux documents au dossier étant donné que la commission n'a reçu son mandat que le 18 juillet 2024 et devra rendre son rapport avant le 26 décembre 2024. Un outil pour mieux s'y retrouver dans les méandres de ce projet ne pourrait donc pas simplement aider la participation aux audiences par le public qui le désire, mais aussi faciliter le travail de la commission.

En outre, le CREAT prend connaissance du dernier document de plus de 900 pages ajoutés au dossier en date du 5 août 2024 qui vise à répondre aux demandes d'engagements afin que l'ÉIE soit jugée recevable. Une situation qui nous apparaît inusitée à trois semaines à peine du début de l'audience publique. Quoiqu'à première vue, les différents éléments demandés semblent bien présents, le CREAT demande au BAPE de s'assurer de valider que ces documents sont complets et répondent bel et bien aux demandes d'engagements et d'informations complémentaires, et ce, avant la tenue de la première partie des audiences. Dans le cas contraire, le BAPE devra s'assurer que l'initiateur fournisse les documents avant la date du 26 août 2024.

Vous remerciant à l'avance pour votre considération, nous vous prions d'accepter, nos meilleures salutations.

Jacinthe Châteauvert

Jacinthe Châteauvert

Présidente

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

www.creat08.ca